



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

GPL

Question écrite n° 109809

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les conséquences de la suppression de la prime accordée aux véhicules fonctionnant au GPL. Suite au décret publié le 26 décembre 2010 au *Journal officiel*, l'arrêt de cette aide financière gouvernementale a provoqué un effondrement des ventes. Alors que l'année 2010 avait vu 75 568 immatriculations de véhicules GPL, elles ne sont plus que 114 depuis le début de l'année. Cela constitue un coup d'arrêt au développement d'un marché naissant, d'autant plus dommageable que les prix des carburants classiques ne cessent de s'accroître. Les véhicules électriques, bénéficiant d'une prime, ne rivalisant pas pour l'instant avec leurs homologues GPL, cette décision constitue une menace pour la protection de l'environnement. Il lui demande donc si elle compte réorganiser le système des primes afin de sauvegarder la progression d'une technologie aussi écologique qu'économique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109809

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5652

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)